

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents : M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Installations classées Bailly Comte

Une enquête publique a été ouverte par Monsieur le Préfet du Rhône à la suite de la demande d'autorisation présentée par la société ITW Bailly Comte en vue d'étendre les installations de transformation et de stockage de polymères et de réfrigération ou de compression exploitées dans son établissement situé sur la zone industrielle à Genay.

Du fait de la proximité de cette entreprise, le Conseil Municipal de la commune doit, après une présentation du projet, émettre un avis. Ce dernier sera intégré à la procédure qui permettra à Monsieur le Préfet de prendre la décision d'autorisation en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire-Adjoint présente l'entreprise à l'assemblée. La société Bailly Comte est spécialisée dans la fabrication de pièces en thermoplastique à vocation mécanique pour l'industrie automobile.

Cet établissement implanté à Genay dans la zone d'activités Lyon Nord emploie 360 personnes sur le site.

Monsieur le Maire-Adjoint commente les activités prévues et analyse les éventuels effets directs ou indirects de celles-ci. Il précise qu'il s'agit d'un dossier de régularisation permettant d'actualiser l'arrêté d'autorisation préfectorale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 octobre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 08/11/2005
Publication ou affichage du 09/11/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*